

## NOTICE

### Organisation de cours bloc pour la SSGO gynécologie suisse

#### 1. Programme :

- Choix des thèmes.
- Mandat à des intervenants qualifiés.
- Planification du calendrier.

#### 2. Manuscrit

- Numérique sur clé USB ou cahier (pour les versions imprimées définir le travail d'impression et les délais à temps !).
- Tirage : 120-150 exemplaires.
- Informer les intervenants des délais pour la transmission, les objectifs d'apprentissage et les contenus.

#### 3. Lieu :

- Réservation d'une salle pour 100-120 participants. Pour des cours spéciaux conformément à l'objectif du programme.
- Prévoir l'accueil et les pauses café.
- Repas de midi : buffet debout sur place, repas au restaurant du personnel ou dans un restaurant des environs. Le repas est compris dans les frais de cours.

#### 4. Envoi des invitations :

- Programme au Secrétaire général, avec copie à la responsable du département formation (actuellement Dr. med. Franziska Maurer, Chefärztin Frauenklinik, Bürgerspital, 4500 Solothurn).

**Le délai pour tous les cours bloc est fixé au 30 septembre** pour l'année à venir. Les cours proposés pour la première fois doivent être approuvés par le Comité de la SSGO. Aussi ils doivent être transmis comme requête avec un calendrier détaillé et des indications relatives aux contenus. Tous les cours déjà approuvés sont envoyés aux mêmes destinataires avec mention de la date prévue. Il est recommandé de ne procéder à la planification détaillée qu'une fois l'approbation reçue par le Comité de la SSGO.

- Envoyer les programmes avec les formulaires d'inscription aux membres extraordinaires de la SSGO en formation par courriel.
- Envoyer les programmes avec les formulaires d'inscription aux membres de la CMC par courriel.

#### 5. Inscription :

- Délai d'inscription : 2 semaines avant le cours
- Finances de cours : doivent être évaluées en fonction des prestations. Fourchette entre 150.- et 300.- pour les membres extraordinaires de la SSGO en formation.
- Plus 20% pour les non membres de la SSGO en formation
- Plus 30% pour les spécialistes en gynécologie et obstétrique (membres de la SSGO)
- Plus 50% pour les spécialistes en gynécologie et obstétrique (non membres de la SSGO)

#### 6. Attestation de participation (certificat) :

- Les cours bloc sont une partie obligatoire de la formation et doivent être certifiés par les organisateurs du cours.

- La remise des certificats ne doit se faire qu'en fin de cours. Il est recommandé de ne délivrer le certificat qu'en échange du questionnaire d'évaluation (voir ci-dessous).
  - Le certificats doit comprendre la remarque, que le cours blocs est reconnu de la SGGG.
- 7. Evaluation du cours :**
- Les participants évaluent le cours à l'aide d'un questionnaire reçu avec la documentation par les organisateurs.
- 8. Conditions pour l'admission de nouveaux cours bloc :**
- Le contenu provient du programme de formation postgraduée pour le titre de spécialiste.
  - Le cours ne fait pas concurrence à un cours bloc déjà existant.
  - S'il existe déjà un autre cours bloc avec les mêmes thèmes, les organisateurs doivent se concerter et décider s'ils veulent demander au Comité un transfert du cours bloc d'un lieu A vers un lieu B.
  - En cas de manque de places pour certains thèmes, le Comité peut autoriser l'organisation de plusieurs cours bloc.
  - S'il existe une situation de concurrence, le Comité décide si un nouveau cours bloc est reconnu. Dans ce cas c'est le principe d'ancienneté pour un cours existant et la qualité de celui-ci qui s'appliquent.
- 9. Conditions pour la reconnaissance de formations postgraduées et continues comme cours bloc :**
- Le contenu provient du programme de formation postgraduée pour le titre de spécialiste.
  - La manifestation ne fait pas concurrence à un cours bloc déjà existant.
  - La manifestation est équivalente à un jour de cours bloc en temps, en contenu et en frais.
- 10. Autres informations :**
- Un certain nombre d'inscrits ne participent pas au cours. C'est pourquoi il est recommandé d'encaisser l'émolument au moment de l'inscription. Il n'y a pas de remboursement. Le manuscrit sera envoyé ultérieurement aux personnes concernées.
  - Les participants non inscrits désireux de prendre part au cours, paient un supplément de 20% sur le prix de base à la caisse (cf. Point 5).
  - L'enregistrement des participants à l'arrivée prend assez de temps. Prévoir absolument suffisamment de temps (au minimum une demi-heure) et de personnel.
  - Les cours bloc peuvent également recevoir des crédits comme activités de formation continue. Mais les médecins assistants ont la priorité sur les spécialistes.

Avril 2015